Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260923-BUR_2026_09_N29-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 23 septembre 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENT EXCUSÉ : Gildas BERNARD

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
17 septembre 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 13	**Secrétaire de séance :**
17 septembre 2026	Votants : 13	Marc SIMON

Régularisation administrative des déchetteries

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-09-N29	8.8	Stéphane RIOU

Stéphane RIOU, Vice-Président, rappelle que les inspections réalisées par la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) dans le cadre de la régularisation administrative des déchèteries ont mis en évidence plusieurs non-conformités nécessitant des travaux.
Après avoir pris connaissance de la proposition des membres du Pôle « Environnement » du 7 septembre 2026 souhaitant une mise en œuvre des actions correctrices sans délai
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'effectuer les travaux afin :
  - De renforcer la sécurité des usagers ;
  - De réduire les risques d'incendie ;
  - D'améliorer la protection de l'environnement ;
  - D'optimiser les conditions de stockage des déchets ;
- D'inscrire les crédits nécessaires pour un montant prévisionnel de :
  - 115 000 € HT pour l'acquisition de caissons spécifiques déchets dangereux ;
  - 265 000 € HT pour les travaux de mise en conformité comprenant notamment les réserves incendie, ouvrages de rétention, prétraitement des eaux, pare-flammes et aménagements des plateformes.

Présents	**13**
Pouvoirs	**0**
Votants	**13**
Pour	**13**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Marc SIMON